

Faut-il baisser les impôts directs?

Autor(en): **Du Bois, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **58 (2000)**

Heft 1: **Faut-il baisser les impôts en Suisse?**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-140942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FAUT-IL BAISSER LES IMPOTS DIRECTS ?

Pierre du BOIS

*Professeur à l'Institut universitaire de
hautes études internationales (Genève)*

Président des Rencontres suisses / Treffpunkt Schweiz

Il n'y a pas de doute. La réforme de la fiscalité est dans l'air de temps. La question se pose partout. Au cours des décennies, la philosophie en la matière a passablement évolué. Aujourd'hui, l'allègement de la pression fiscale paraît à beaucoup souhaitable. Pour améliorer les conditions cadre de l'économie et accroître la compétitivité. Pour favoriser la consommation. Pour réduire l'exode fiscal. Pour encourager la création de places de travail. Pour stimuler l'initiative individuelle.

Les formules varient d'un pays à l'autre. Baisse des impôts directs aux Pays-Bas, où un accord sur la diminution des impôts sur le revenu a été trouvé en 1999. Baisse des impôts indirects en France, où la TVA sur les travaux d'entretien du bâtiment a été fortement baissée la même année. Tout cela ne va pas sans discussion ni réserve. Partis politiques, écoles économiques sont divisés. Comment parvenir à équilibrer la politique de redistribution du revenu qui arc-boute l'Etat social et les effets négatifs de toute fiscalité trop lourde sur la marche de l'économie ? La question n'est pas tranchée définitivement. Pas plus que n'est réglée la question des mérites respectifs des impôts directs et indirects. C'est même vers une sorte de double diminution des impôts directs et indirects que le mouvement se dessine ici et là. Partout, de nouveaux concepts de politique d'imposition sont examinés, discutés, mis en chantier. La «réforme fiscale 2000» du gouvernement allemand qui doit entrer en vigueur en 2001 comporte ainsi un délestage de 42,5 milliards de DM. Elle prévoit, entre autres, une baisse de l'impôt sur les sociétés et une diminution de l'impôt sur le revenu. Le courant réformiste paraît irrépressible.

Il en va de même en Suisse, où le débat sur la fiscalité a lieu à tous les niveaux - communal, cantonal, fédéral, entre cantons et communes, entre la Confédération et les cantons. Il concerne les barèmes fiscaux, les déductions, le rapport entre impôts directs et indirects, l'imposition des stock-options, l'harmonisation fiscale, les péréquations financières et la structure - passablement

complexe - de la fiscalité. Ce sont les baisses d'impôts qui retiennent - et pour cause - plus particulièrement l'attention. Elles représentent un atout électoral qu'exploitent plus particulièrement les partis de droite. Le parti libéral, l'Union démocratique du centre, la Lega dei Ticinesi en ont fait des articles centraux de leur programme. Des initiatives ont déjà entraîné des mesures assez spectaculaires. Baisse des impôts directs votée par les Genevois en septembre 1999. Suppression de l'impôt sur les successions en ligne directe approuvée par les Zurichois en novembre 1999. Tout cela entraîne nécessairement des incidences sur les finances publiques. Là où elles sont déjà en difficultés, comment faire pour combler le trou ? La Neue Zürcher Zeitung titre en décembre 1999 : «Les Suisses sont-ils las des impôts?». En octobre 1999, la Confédération a rendu public un nouveau modèle fiscal, qui penche en faveur d'une réévaluation des impôts indirects et d'un maintien des impôts directs à un niveau aussi bas que possible. Le rééquilibrage est typique de l'évolution des réflexions et des mentalités. C'est, bien sûr, là encore l'attractivité de la place suisse qui est en jeu.

Quelques évidences ressortent dès maintenant de la situation en Suisse. Premièrement, le temps du «plus d'Etat, plus d'impôts» est révolu. L'explosion des dépenses publiques a conduit à de nécessaires coups de barre. Et la vague libérale a fait le reste. L'Etat a perdu son aura. Comme ailleurs, la Suisse est en train de remettre en cause ses fonctions et son domaine. L'hypothèse d'une hausse des impôts, à l'exception éventuelle de la TVA pour assainir l'AVS et des taxes écologiques, rencontre trop de résistance pour être retenue par les pouvoirs publics. Deuxièmement, faute d'une augmentation des impôts, le retour à l'équilibre passe, au minimum, par la contraction des dépenses publiques. C'est le chemin qu'empruntent déjà la plupart des cantons et communes. Comment l'assurer dans les meilleures conditions ? Ce qui ressort, dans tous les cas, c'est que le service de la dette, de l'ordre de 10% en moyenne, est de plus en plus considéré comme excessif. Tout cela suppose une amélioration du management financier de l'Etat. Troisièmement, l'hypothèse d'une baisse des impôts n'est plus théorique. Elle est même plus actuelle que jamais. Les formules, en la matière, sont nombreuses - et controversées. Mais la tendance est acquise.

D'une certaine façon, c'est une nouvelle mutation qu'expérimente la Suisse actuelle. A l'image du reste du monde industriel, elle est condamnée à réviser ses vérités fiscales héritées d'autres temps. Cela ne va pas sans autre. Le redimensionnement de l'Etat a ses limites. La cohésion sociale réclame encore une fiscalité redistributive. Le bien commun ne meurt pas dans le cours curieux des choses.

Mais la prise de conscience des nécessaires adaptations a déjà donné les impulsions aux révisions. Le reste est une affaire de temps.

Le présent numéro de la *Revue économique et sociale* est le fruit d'un colloque organisé conjointement par les Rencontres suisses / Treffpunkt Schweiz et la Société d'études économiques et sociales en novembre 1999 sur le thème de la réforme de la fiscalité en Suisse. Il prolonge une réflexion entamée en octobre de l'année précédente dans les mêmes conditions sur le financement de l'Etat.